

Rapport initial du groupe de travail d'experts sur un service d'annuaire d'enregistrement de nouvelle génération

STATUT DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce document présente un rapport du groupe de travail d'experts (*Expert Working Group - EWG*) qui donne des recommandations pour un service d'annuaire d'enregistrement des gTLD de nouvelle génération (*Registration Directory Service - RDS*) pour remplacer le système WHOIS actuel.

TOC

I. RÉSUMÉ

Le groupe de travail d'experts du service d'annuaire d'enregistrement des gTLD (EWG) a été créé par le Président-directeur général de l'ICANN, Fadi Chehadé, à partir d'une demande du Conseil d'administration dans le but d'aider à résoudre au sein de la communauté de l'ICANN l'impasse de presque dix ans sur la manière de remplacer le système WHOIS actuel, qui est largement considéré comme « cassé ». Le mandat du groupe de travail est de réexaminer et de définir l'objectif de la collecte et de la maintenance des services d'annuaire des gTLD, de considérer la manière de sauvegarder les données, et de proposer une solution de nouvelle génération pouvant mieux servir aux besoins de la communauté Internet mondiale. Le groupe a démarré son travail de zéro. Il a analysé et mis en question les hypothèses fondamentales sur les objectifs, utilisations, collecte, maintenance et provision des données d'enregistrement ainsi que sur l'exactitude, l'accès, les besoins de confidentialité, et les parties prenantes concernées par les services d'annuaire des gTLD. Après avoir travaillé sur un grand nombre de cas d'utilisation, et de la myriade de questions ayant été soulevées, l'EWG a conclu que le modèle actuel du WHOIS - qui donne à tous les utilisateurs le même accès public anonyme aux données d'enregistrement des gTLD (trop souvent inexactes) - devrait être abandonné. Au lieu du Whois, l'EWG recommande un changement de paradigme selon lequel les données d'enregistrement ne sont collectées, validées et divulguées qu'à des fins autorisées, avec certains éléments de données accessibles seulement aux demandeurs authentifiés qui sont tenus responsables de l'usage approprié.

L'EWG recommande d'inclure dans les « fins autorisées » ce qui suit :

- Contrôle du nom de domaine
- Recherche d'un nom de domaine
- Protection des données personnelles
- Respect des contrats/réglementation
- Achat/vente des noms de domaine
- Utilisation individuelle d'Internet

- Actions légales
- Réduction des abus
- Résolution des problèmes techniques
- Provision de services Internet

L'EWG a considéré l'ensemble des parties prenantes concernées dans la collecte, enregistrement, divulgation et utilisation des données d'enregistrement des gTLD, appliquées aux objectifs associés. Par la suite, des domaines de besoins communs ont été identifiés et pris en considération et l'EWG a développé des principes et des caractéristiques pour aider à concevoir un service de données d'enregistrement de nouvelle génération (RDS). Ceci a conduit l'EWG à considérer plusieurs conceptions du système et un accord a été atteint sur un nouveau modèle de service de données d'enregistrement pour collecter, utiliser et divulguer les éléments de données exacts et individuels destinés à des fins diverses. Les besoins de chacun des acteurs de l'écosystème RDS sont différents quant aux données, aux risques et aux responsabilités potentielles. Historiquement, la plupart de ces responsabilités étaient transférées aux bureaux d'enregistrement, dont l'objectif principal était de fournir des noms de domaine opérationnels aux clients payants. Vu la complexité de plus en plus grande de l'écosystème d'Internet, et à partir de l'introduction de centaines de nouveaux gTLD, il semblerait que les nouveaux acteurs devront prendre en charge certaines responsabilités découlant du fait de satisfaire un si large éventail d'objectifs des enregistrements.

La figure suivante illustre le modèle recommandé par l'EWG pour le RDS de nouvelle génération pouvant incorporer potentiellement un grand nombre de principes discutés dans ce rapport. **Éléments clés du modèle RDS global (« Aggregated RDS »- ARDS) :**

- L'ADRS sert comme référentiel global qui contient une copie ne faisant pas autorité de tous les éléments de données collectés
- Chaque registre gTLD demeure la source officielle des données
- Les demandeurs (utilisateurs qui souhaitent obtenir les données d'enregistrement des gTLD du système) présentent leur candidature pour les certificats d'accès à l'ARDS.

- Les registres et les bureaux d'enregistrement sont relevés de l'obligation de fournir les accès du Port 43 ou d'autres dispositions d'accès public.
 - Dans la plupart des cas, l'ARDS donne l'accès aux données d'enregistrement en cache, données qui sont copiées des registres gTLD et maintenues à travers des mises à jour périodiques.
 - L'ARDS peut aussi donner l'accès aux données « vivantes » d'enregistrement obtenues en temps réel des registres gTLD, sous demande et faisant l'objet de contrôles pour prévenir l'usage excessif ou abusif de cette option.
 - L'ARDS (ou tout autre tierce partie en interaction avec l'ARDS) sera responsable de l'exécution des services de validation
 - L'ARDS est responsable d'auditer l'accès afin de minimiser l'abus et d'imposer des pénalités et d'autres rémédations aux accès inappropriés.
 - L'ARDS s'occupe des plaintes sur l'exactitude des données
 - L'ARDS gère la concession de licences pour accéder aux données
- L'ICANN contracte des fournisseurs internationaux externes pour développer et exploiter l'ARDS et supervise la conformité avec les dispositions en vigueur

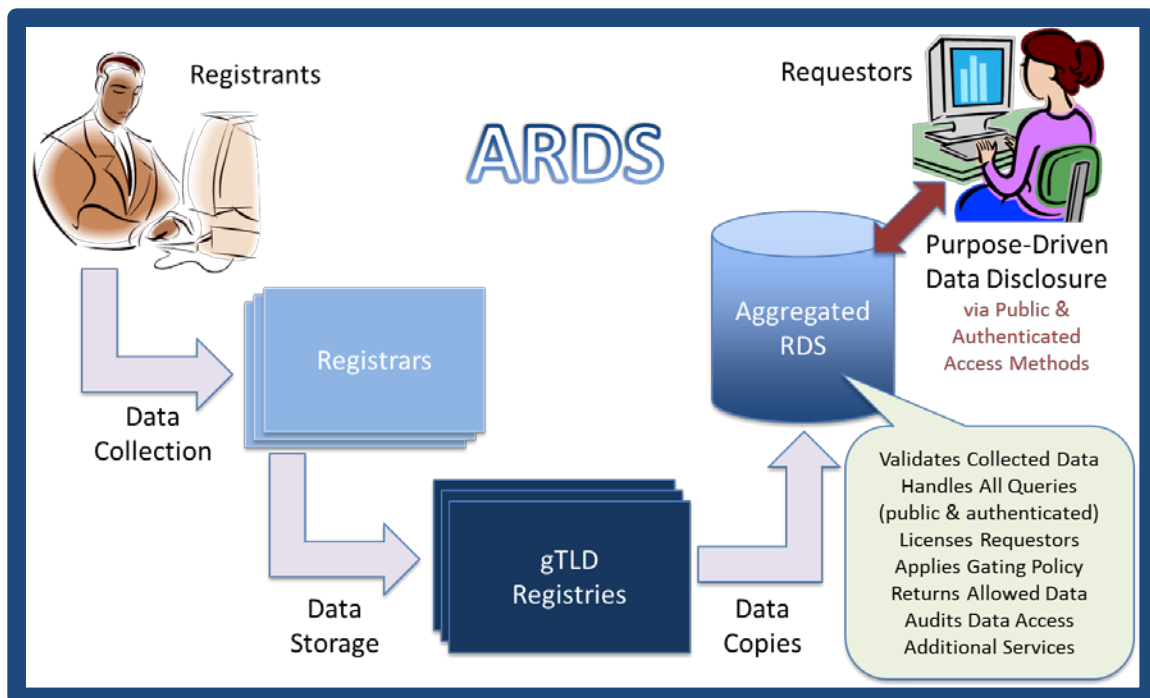


Figure 4. Modèle RDS global

Ce modèle a fait l'objet d'un accord de consensus de la part des membres de l'EWG en raison de ses nombreux avantages :

- Évolutivité gérée par un point de contact unique
- Améliorations potentielles du transport et de la distribution
- Système centralisé pour les demandeurs de données d'enregistrement
- Davantage de responsabilité pour la validation et l'accès aux données d'enregistrement (anti-abus)
- Capacité de suivi / audit / pénalisation des demandeurs identique à travers de multiples TLD (anti-abus)
- Réduction possible de certains coûts actuellement supportés par les registres et les bureaux d'enregistrement pour fournir des données d'accès
- La normalisation ou le filtre des données pourraient être fournis
- Réduction des exigences de bande passante pour les registres et les bureaux d'enregistrement
- Facilitation de la normalisation des approches pour répondre aux préoccupations sur la privacité des données locales
- Recherche améliorée de la capacité à travers de multiples TLD (comme la recherche inversée)
- Minimiser les coûts de transition et de mise en œuvre
- Permettre la validation / accréditation des demandeurs qui qualifient pour des objectifs spéciaux (c'est à dire, les agences d'application de la loi)
- Faciliter la gestion plus efficace des rapports sur l'inexactitude
- Permettre des vérifications aléatoires plus efficaces en matière d'exactitude
- Permettre la visualisation d'un portail convivial pour les utilisateurs en une multiplicité de langues, scripts et caractères

Bien entendu, rien n'est parfait. L'EWG a aussi considéré les désavantages potentiels de ce modèle, à savoir :

- Latence des données
- Création d'une source de « grandes données », des données informatiques de grande valeur pouvant faire l'objet d'une utilisation abusive potentielle au cas où elles ne seraient pas auditées et maintenues convenablement
- Risque accru d'abus interne et d'attaque externe, exigeant une plus grande attention dans la mise en œuvre, les normes et l'audit de la politique de sécurité
- Les registres et les bureaux d'enregistrement ne contrôlent plus la distribution des données d'enregistrement

En proposant ce nouveau modèle, l'EWG reconnaît le besoin d'exactitude ainsi que le besoin de protéger la privacité des registrants demandant des protections renforcées de leur information personnelle. L'EWG a discuté les modalités selon lesquelles le RDS serait en mesure de prendre en compte les besoins des utilisateurs vis-à-vis des risques pour une plus grande protection des services d'enregistrement en utilisant des « certificats protégés et sécurisés ». Une option serait l'existence d'une organisation indépendante et accréditée par l'ICANN agissant comme agent de confiance, utilisant un ensemble de critères accordés, qui déterminerait si un registrant qualifie pour une protection maximale. L'EWG espère pouvoir analyser des modèles potentiels d'identificateurs protégés et sécurisés innovants, capables de fournir un équilibre efficace entre la responsabilité et les besoins de privacité des données personnelles des utilisateurs d'Internet vis-à-vis des risques.

Prochaines étapes

Nonobstant le progrès reflété dans ces recommandations, l'EWG n'a pas fini encore ses délibérations. Le groupe demande à la communauté de présenter ses commentaires sur ces recommandations préliminaires et continuera à peaufiner ses recommandations en même temps qu'il analysera soigneusement les commentaires reçus en ligne, lors de la réunion de l'ICANN à Durban et à travers d'autres consultations publiques.

En outre, d'autres questions clés doivent encore être profondément analysées, à savoir :

- Conversion des fichiers obligatoires/optionnels pour chaque objectif
- Identifier les domaines qui demandent une analyse du risque et de l'impact
- Considérer les coûts et les impacts ainsi que les manières de les supporter
- Examiner les méthodes d'accès multi-modal et la manière dont elles pourraient être compatibles avec les protocoles d'accès aux données d'enregistrement actuels ou futurs.

Suite à la consultation publique de ce rapport initial, l'EWG publiera et fera parvenir un rapport final au Président-directeur général de l'ICANN et au Conseil d'administration pour servir de fondement à la politique des nouveaux gTLD et aux négociations contractuelles, le cas échéant. Tel que spécifié par le Conseil d'administration, un rapport fondé sur le rapport final sera la base pour la mise en œuvre d'un processus de développement de politiques (PDP) de la GNSO fortement ciblé, initié par le Conseil d'administration.